

HISTORIQUE !!!

1er Boycott du Comité Technique Spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel du 20 juin 2019.

Le Conseil d'Etat décide un gel des crédits de rémunération comme en 2012 et 2015 pour faire face au dépassement du plafond d'emploi de plus de 50 magistrats engendré par une gestion prévisionnelle des ressources humaines défailante et une méconnaissance des effectifs.

Cette décision implique un arrêt brutal des recrutements, agents contractuels, vacataires et juristes assistants, du non renouvellement des contrats actuels avec invitation au pointage à Pôle Emploi et remet en cause le montant et l'attribution du complément indemnitaire annuel pour la fin d'année.

FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA :

- ✓ contestent et s'opposent fermement à ces décisions,
- ✓ alertent le secrétariat général sur les conséquences que ce gel aura sur la communauté juridictionnelle,
- ✓ regrettent que les organisations syndicales représentatives n'aient pas été consultées et informées de cette mesure qui n'a, par ailleurs, été faite aux greffiers chef qu'à l'occasion de la première journée de leur rencontre annuelle.

FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA demandent que le Conseil d'Etat :

- renonce au gel des crédits,
- privilégie le recrutement de personnels titulaires,
- négocie une enveloppe budgétaire préservant une marge de manœuvre permettant une souplesse de gestion évitant la mise en péril de l'exercice de notre mission de justice,
- maintienne l'enveloppe budgétaire réservée au complément indemnitaire annuel également mise en cause dans le gel des crédits.



FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA ont donc décidé aujourd'hui de ne pas siéger à ce comité technique spécial des agents de greffe des juridictions administrative pour marquer leur désapprobation et leur refus de cautionner des pratiques de faux dialogue social et de précarisation des droits syndicaux.

